

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE NANTON

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze et le 9 du mois de décembre, le conseil municipal, réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence Mme Véronique Dauby, Maire.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> décembre 2015

Présents : tous les membres sauf : M. Théodoulos CHRISTOFOROU, excusé, représenté par Mme PROTAT, M. Anthony BOYEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Protat

Ouverture de la séance à 19h30, le compte rendu du précédent conseil municipal a été approuvé à l'unanimité (13 voix, Mme Chevalier n'était pas encore présente) après modification du paragraphe 8 : on mentionne le curage des « lagunes de Vincelles et Corlay » à rectifier par « les lagunes de Vincelles et le bourg ».

#### **1. La Poste**

Les nouveaux horaires décidés par l'entreprise Le Groupe La Poste sont appliqués depuis le 7 décembre 2015.

La réponse de la commission départementale aux inquiétudes des élus de la commune est « qu'elle demande à la Poste une régularité et des amplitudes horaires correspondant à une concertation continue avec les élus et à une écoute attentive ». Les élus présents de cette commission ainsi que le sous-préfet sont favorables à une Agence Postale Communale.

Les élus du conseil municipal présents ne partagent pas cette opinion : ce serait encore alourdir la charge de travail du personnel de mairie pour un service diminué.

La création d'un poste de facteur guichetier n'est pas envisageable avant fin 2017.

#### **2. Assainissement**

- Dernières modifications apportés au règlement d'assainissement :
  - frais de branchement compris dans la taxe d'aménagement ;
  - obligation de déclaration de branchement à un puits pour usage domestique avec rejet des eaux dans le réseau collectif ;
  - annexe

Le conseil municipal doit se prononcer sur les modifications du règlement d'assainissement.

Délibération : Pour : 14

Le nouveau règlement sera distribué avec les prochains courriers d'assainissement.

- Curage des lagunes :

La chambre d'agriculture a fourni un devis pour l'étude préliminaire au curage des lagunes de Vincelles et du bourg. Il s'élève à 6614,88 € TTC.

Une subvention de 50% peut être octroyée par l'agence de l'eau.

Le conseil municipal doit se prononcer pour autoriser Mme Véronique Dauby, Maire, à signer les documents pour l'étude, toute demande de subvention et tout document se rapportant au curage des lagunes de Nanton.

Délibération : Pour : 14

### **3. SIVOS**

- Proposition du préfet de fusion des trois SIVOS

Par décision préfectorale, les petits syndicats sont voués à disparaître, les présidents de syndicats ne seront plus indemnisés pour leur travail.

Le conseil municipal doit se prononcer sur le projet de fusion des trois SIVOS.

Délibération : Contre : 14

Le conseil municipal se prononce sur le transfert de la compétence scolaire à la Communauté de Communes.

Délibération : Contre : 14

Le SIVOS du Val de Grosne a voté contre la fusion en avis consultatif.

Une réunion publique est envisagée pour informer et entendre la voix de la population.

La fusion ou le passage de la gestion du SIVOS du Val de Grosne à la communauté de communes engendrerait une perte du lien de proximité. Il serait ingérable pour un élu non indemnisé d'envisager de prendre en charge un tel SIVOS.

Un tel regroupement irait à l'encontre d'un projet de groupement scolaire envisagé par les élus locaux.

De telles décisions menaceraient de plus le plan triennal engagé par le SIVOS suite à la fermeture de la classe de CP.

Le conseil municipal demande un report de décision à 2020.

- Le conseil doit se prononcer sur la facture d'un montant de 2450 € à présenter au SIVOS pour la peinture des classes de Nanton.

Délibération : Pour : 14

### **4. Création de poste adjoint technique 1ère classe**

Le conseil doit se prononcer pour la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe, auquel peut prétendre M. Charitat.

Délibération : Contre : 0 ; Abstentions : 3 ; Pour : 11

### **5. Projets 2016**

Le conseil fait une liste de projets à étudier :

- relier les hameaux par des chemins pédestres
- réhabilitation du terrain de sport
- modification de la commission fleurissement en commission embellissement (fleurs, décorations de Noël, aménagements des entrées de hameaux)
- mise en valeur du patrimoine
- aménagements du terrain autour de la chapelle de Sully.

Le conseil décide de mettre en place un planning annuel de réunions des commissions.

## **6. Questions diverses**

- Partenariat avec l'amicale des nantonnais pour l'achat et l'installation de matériel de sonorisation et de vidéo projecteur au foyer rural.

M. Jean-Claude Champalay est intervenu en tant que président de l'association.

M. Champalay remercie le conseil.

Il rappelle que l'écran du foyer rural avait été acheté en partenariat entre la mairie et l'amicale. Une subvention du conseil général avait permis d'en réduire le coût.

Il précise qu'une demande de subvention parlementaire d'un montant de 1 000 € a déjà été validée pour l'achat du matériel de sono et du vidéo projecteur sur un devis de 2652 €.

Il propose de partager les coûts restants entre l'amicale et la mairie, soit un montant de 826 € chacun.

Le conseil se prononce pour l'acceptation d'une participation à cet achat de matériel de sonorisation et de vidéo projection sous réserve du versement de la subvention et de l'approbation à l'assemblée générale de l'association « l'amicale des nantonnais ».

Délibération : Pour : 14

- Le conseil doit se prononcer pour la mise en place par le SYDESL d'un lampadaire supplémentaire à l'extrémité du chemin du clos, à Sully, pour laquelle un devis de 2 000 € a été émis.

Délibération : Pour : 14

- L'association Roulottes en chantier a été invitée à ce conseil pour venir présenter son programme et ses attentes. N'étant pas disponible cette fois-ci, ils seront invités au prochain conseil.
- Présentation d'un nouveau projet qui voit le jour sur Nanton : Gîtes atypiques et randonnées à vélo.

Fin de la séance : 21 h 30